

13272 I

LE TABAC DANS L'ECONOMIE MAROCAINE

(INCIDENCE SUR LE BUDGET DU PROLETAIRE MUSULMAN DE CASABLANCA)

INTRODUCTION

Au cours d'une précédente enquête (1) conduite en milieu prolétarien musulman de Casablanca, nous avons eu l'occasion d'étudier les différents postes des budgets de travailleurs habituellement logés dans les « bidonvilles » en 1949, et de les comparer aux résultats d'un travail identique, portant sur les mêmes milieux, en 1937. A cette époque, la rubrique « divers » était de 9,1 % contre 10,5 % en 1949 ; des augmentations du même ordre se notaient également pour le logement et le vêtement. Le pourcentage des sommes consacrées à l'alimentation, par contre, est tombé de 73, en 1937, à 58,4 % en 1949, ce qui est un signe favorable. Nous avons conclu, de cette étude, à une amélioration, sinon très importante, du moins certaine du mode de vie des ouvriers marocains.

Dans les enquêtes portant sur les niveaux de vie, la rubrique « divers » groupe des dépenses très variées qui touchent non seulement aux loisirs (cinéma, sports, jeux, fréquentation des cafés maures, achat de phonographes et de disques, postes de radio, etc...), mais également les dépenses provoquées à l'occasion des voyages, des fêtes traditionnelles, des aumônes ; nous y avons ajouté les sommes consacrées au coiffeur, au hammam, à l'école coranique et celles destinées à l'achat du henné, du parfum, du savon et du tabac.

Dans les quelques budgets reproduits à titre d'exemple dans l'article précité, nous nous sommes bornés à grouper sous la dénomination « divers » l'ensemble de ces dépenses sans préciser, le plus souvent, la part revenant à l'achat du tabac.

La simple observation d'une foule marocaine laisse l'impression que l'usage du tabac y est de plus en plus répandu. Il nous a paru utile de mener une enquête particulière sur cette question de manière à préciser, entre autres, l'incidence de l'achat du tabac sur la rubrique « divers » des budgets des travailleurs marocains.

Ce complément d'étude nous a paru d'autant plus intéressant que, contrairement aux autres charges (fêtes, aumône, voyages, etc...), les débours consacrés à l'achat du tabac étaient beaucoup plus facilement contrôlables et que

notre enquête devait permettre, avec assez de facilité, d'apporter, comme contribution à l'examen des niveaux de vie, des statistiques précises d'une certaine valeur.

Nous avons trouvé auprès de la direction de la régie des tabacs au Maroc (2) la documentation qui nous était indispensable pour mener à bien cette enquête.

QUELQUES DONNEES GENERALES
SUR LA VENTE DU TABAC AU MAROC

La législation relative au régime des tabacs et du kif au Maroc est contenue dans le dahir du 12 novembre 1932, modifié par les dahirs des 18 février 1937, 28 novembre 1938, 9 décembre 1943, 7 février 1948, 26 juin 1948, 31 juillet 1948, 28 janvier 1949 et 29 janvier 1949.

La fabrication et la vente du tabac au Maroc font l'objet, depuis l'acte d'Algésiras, d'un monopole concédé, pour la première fois, en 1910.

C'est la société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc qui, depuis cette époque, fabrique et vend du tabac dans ce pays. Une première manufacture fut construite à Tanger ; elle produisait 545.000 kgs de tabac en 1915, soit plus de la moitié de la consommation marocaine. En 1932, deux nouvelles manufactures furent édifiées, l'une à Casablanca, l'autre à Port-Lyautey. En 1947, la concession, qui venait à expiration, a été renouvelée à la même société pour une durée de 20 ans. Le capital, qui était en 1947 de 39.900.000 francs a été porté, par la suite, à 319.200.000 francs afin de permettre un accroissement de production.

CULTURE DU TABAC AU MAROC

Le tabac est une solanée non mydriatique, originaire de l'Amérique du Sud ; Christophe Colomb le trouva à Cuba en 1492.

Les premières cultures de cette plante ont été introduites en France en 1561 grâce à des graines recueillies par J. Nicot de Villemain, alors ambassadeur de France au Portugal.

Le tabac fut d'abord uniquement utilisé en « prises » ; sa poudre, aspirée par le nez, ayant guéri Catherine de Médicis d'une céphalalgie,

(1) Mathieu et Maneville. — Budgets de prolétaires musulmans vivant à Casablanca — *bulletin économique et social du Maroc*, volume XII, n° 44, janvier 1950, page 127.

(2) Qu'il nous soit permis de remercier la direction générale des tabacs qui, avec infiniment de bonne grâce et de courtoisie, a bien voulu nous autoriser l'accès de ses archives et à rassembler nos documents.

fut immédiatement adoptée et répandue par de nombreux médecins. Malgré bulles, excommunications, décisions synodales, ordonnances, persécutions même, l'usage du tabac, sous forme de tabac à priser, à chiquer ou à fumer, est aujourd'hui répandu dans le monde entier.

Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire l'anecdote suivante, citée par E. Perrot (3), suivant laquelle les arabes rapportent l'origine du tabac à la vie du prophète Mohamed.

« Un jour, Mahomet, errant dans la campagne, faillit écraser un serpent engourdi par le froid ; il en eut pitié, le prit dans ses mains et le réchauffa. Ranimé, le serpent lui dit :

— Tu es le prophète ? Sais-tu que je vais te mordre.

— Pourquoi ?

— Parce que ta race est l'ennemie de ma race et s'efforce de la détruire.

— Mais, répliqua le prophète, toi-même et tes pareils, vous êtes les ennemis des hommes et chaque jour vous tuez des miens. Pourtant, je t'ai sauvé la vie, comment peux-tu ne m'en avoir aucune reconnaissance ?

— La reconnaissance n'existe pas dans le monde, répartit le serpent. Si je t'épargnais, toi-même ou l'un des tiens me tueriez sur place. Par Allah, je vais te mordre.

Alors Mahomet : « Puisque tu as juré par Allah, je ne veux pas te pousser à faire un parjure. Mords-moi ».

Il tendit la main au serpent ; le serpent mordit. Le prophète suça la blessure et cracha le venin à terre. A la place où celui-ci était tombé avec la salive du prophète, une plante poussa qui réunit en elle le poison du serpent et la miséricorde du prophète.

Les hommes ont appelé cette plante tabac.

Il existe trois espèces principales du genre *Nicotiana* utilisées industriellement pour la fabrication des tabacs : *N. Tabacum* L., *N. Rustica* L., *N. Petunioides* L.

Au Maroc, cette culture existait avant l'arrivée des français. *Nicotiana rustica* était connue dans le Rif, le Tafilalet et le Sous. Actuellement le pays cultive des tabacs à priser et des tabacs à fumer.

La culture du tabac, réglementée depuis 1910, fut développée à Berkane et en Chaouïa par des agriculteurs européens.

Actuellement, le tabac à priser est surtout produit dans la campagne marocaine par les *Rhzaoua* (40 hectares) et les *Souassa* (350 hectares) ; les colons européens n'en cultivent plus qu'une dizaine d'hectares autour de Casablanca. Ce « zlag » marocain renferme environ 5 à 6 %

de nicotine. Ce chiffre est assez élevé puisque E. Perrot donne les taux suivants : 8 % pour les feuilles de tabac, simplement séchées, provenant du Lot, 5 % pour celles du Pas-de-Calais, 3 % environ pour l'Alsace, 2,25 % pour les Etats-Unis (Maryland) et 2 % seulement pour la Havane.

Le tabac à fumer n'a pas été cultivé au Maroc avant 1910, date à partir de laquelle, à la demande de la régie, quelques colons commencèrent à l'entreprendre. Des stations expérimentales furent créées dès 1918.

Les rendements obtenus varient de 9 à 25 quintaux à l'hectare. De 50 tonnes en 1931 la production atteint 450 tonnes en 1940 et 1.750 tonnes en 1950, et ne cesse de croître (graphique du tonnage de tabac à fumer récolté au Maroc).

Pour donner un terme de comparaison, nous rappelons qu'en 1936, la production mondiale du tabac a été de 900.000 tonnes récoltées sur 1.134.000 hectares. A la même époque le Maroc utilisait 650 hectares, alors que le chiffre correspondant à l'Algérie était déjà de 20.000 hectares (4).

STATISTIQUES DES SUPERFICIES EN TABAC CULTIVEES AU MAROC

En 1934	320 hectares
1935	226 »
1935	650 »
1937	528 »
1938	547 »
1939	684 »
1940	644 »
1941	683 »
1942	828 »
1943	1.050 »
1944	1.011 »
1945	668 »
1946	1.025 »
1947	1.301 »
1948	2.010 »
1949	1.656 »
1950	1.990 »

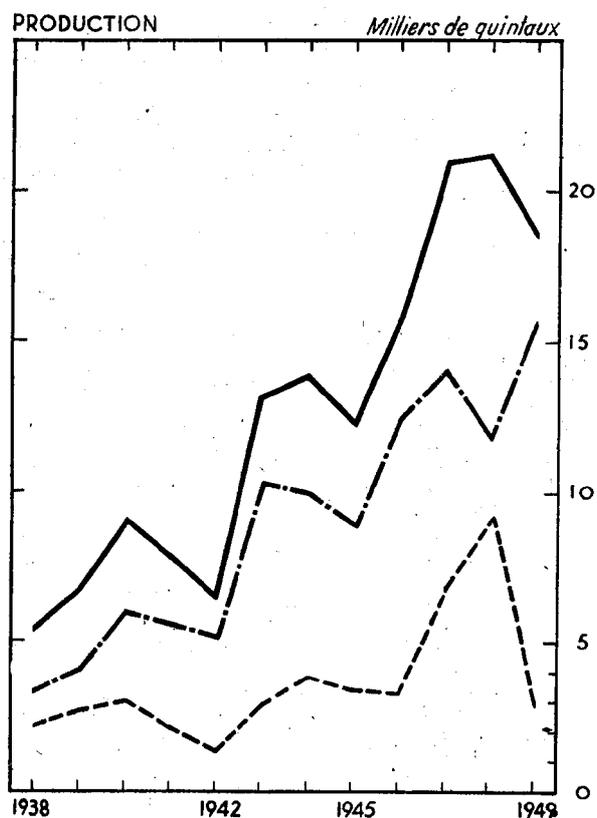
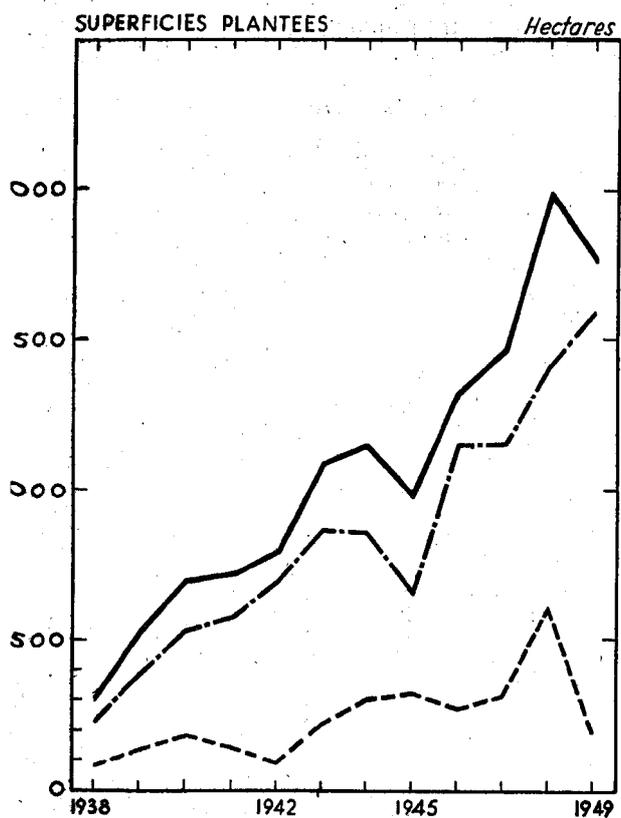
Le Rharb fournit actuellement la presque totalité de la production ; un nouveau centre a été créé dans les Zemmour où il existe une coopérative agricole de séchage.

Notons que les produits manufacturés par la régie ne contiennent que 50 % de tabacs cultivés au Maroc, d'où une importation notable de tabacs étrangers ; c'est ainsi que dans une cigarette, dite Casa-Sports, on a employé 21 crus

(3) E. Perrot. — Matières premières usuelles du règne végétal — Masson, Paris 1944, page 1.896.

(4) En 1936, les Etats-Unis cultivaient 594.000 ha, l'U.R.S.S. 200.000, la Turquie 60.000 et la France 18.000 (d'après la revue internationale d'agriculture de Rome, citée par E. Perrot).

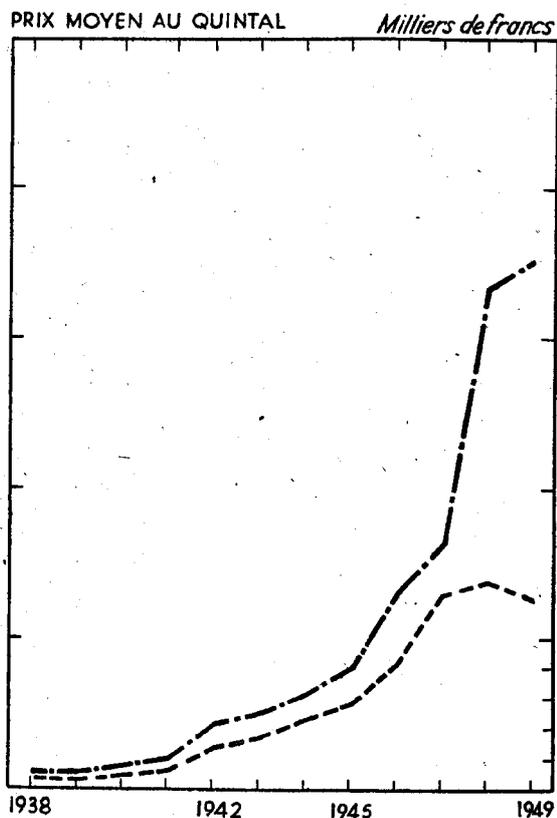
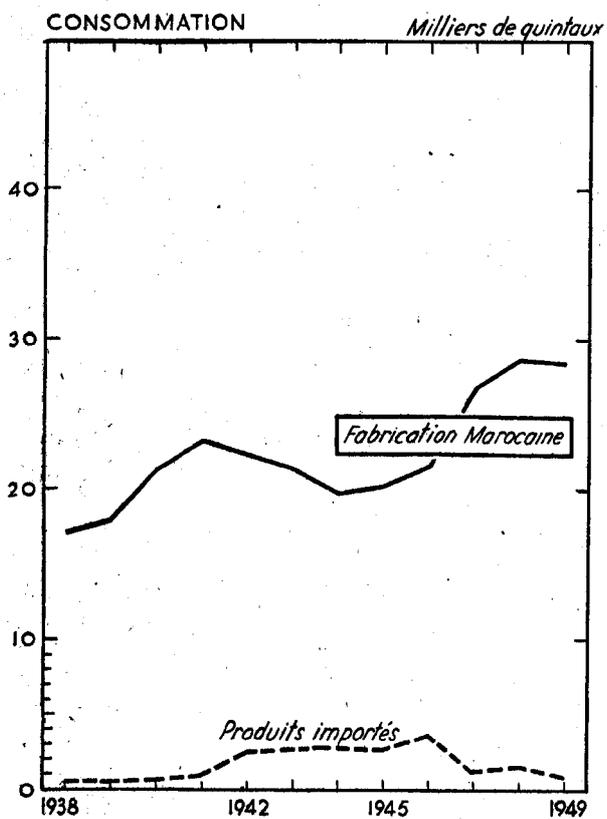
LE TABAC AU MAROC



— Tabac à fumer

- - - Tabac à priser

— Total



différents de tabac (marocain, algérien, havane, Saint-Domingue, etc...), et, dans une cigarette de qualité supérieure comme l' « Anfa », on relève 8 crus différents (Virginie, Orient, etc...).

On importe, d'autre part, en zone française environ 5.000.000 de paquets de cigarettes par an, de façon à satisfaire les goûts variés de la clientèle, la production de cigarettes marocaines étant d'environ 125.000.000 de paquets, c'est-à-dire 25 fois plus importante.

De 180.000 kgs en 1911, la régie des tabacs

a décuplé ses ventes initiales de 1930 à 1939, pour atteindre, à cette époque, 1.860.000 kgs.

En 11 ans (1939 à 1950), les ventes sont passées de 1.860.000 kgs à 3.200.000 kgs, soit 72 % en plus.

LES DEBITS DE TABACS AU MAROC

Ce tabac, fabriqué ou importé par la régie co-intéressée, est réparti sur l'ensemble du territoire marocain dans des débits de tabacs dont nous donnons ci-dessous la statistique :

	1931	1934	1937	1940	1943	1946	1949
Casablanca	188	191	299	320	275	307	467
Fès	154	157	193	211	194	205	250
Port-Lyautey	110	128	236	173	157	214	201
Ouezzane	59	46		59	53		58
Marrakech	139	151	238	236	211	218	257
Meknès	83	100	120	118	109	124	132
Mazagan	86	105	123	137	125	129	143
Midelt	46	42	88	78	63	60	61
Mogador	68	77	85	60	52	54	54
Oued-Zem	84	84	113	117	106	114	122
Oujda	113	77	113	101	117	116	150
Rabat	191	201	230	213	194	211	261
Settat	51	52	55	53	51	62	81
Safi	81	87	178	132	117	117	119
Taza	128	120	139	134	101	98	127
Agadir				55	62	62	71
	1.581	1.618	2.210	1.987	1.987	2.091	2.556

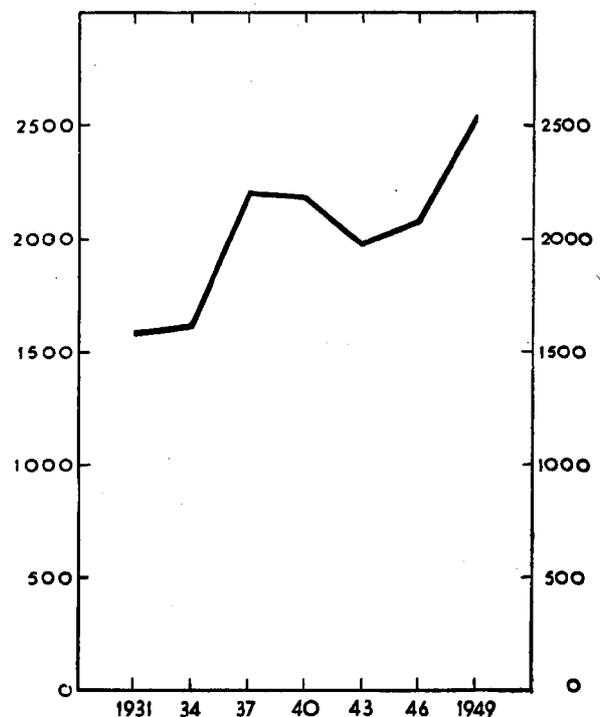
Ce tableau montre que, de 1931 à 1949, le nombre de ces bureaux de tabac est passé de 1.581 à 2.856, soit une augmentation de 61,6 %. Nous remarquons encore que c'est la circonscription de Casablanca, avec 467 débits, qui vient naturellement en tête pour l'ensemble des régions et des territoires. Le nombre des débits passe de 188 à 467 pour la même période (+ 148,4 %). Ces chiffres, arrêtés au 1^{er} janvier 1950, subissent, en cours d'années, quelques variations dues à la suppression ou à l'ouverture de nouveaux débits.

Nous remarquons encore qu'en 1943, le nombre de ces débits avait fortement diminué par rapport aux années antérieures ; ceci s'explique notamment par le manque de matière première et par les conditions économiques du moment. Il est à noter qu'actuellement 90 % des débits de tabac sont tenus par des marocains.

Les licences sont délivrées pour un an et renouvelées par tacite reconduction. Si, toutefois, le fonctionnement du débit ne donne pas satisfaction, la licence n'est pas renouvelée en faveur du même titulaire.

Les licences sont délivrées sur demande des intéressés et, après étude, par la régie, des

NOMBRE TOTAL DE LICENCES DELIVREES



dossiers ainsi que des besoins de la consommation.

Le titre de vente est strictement personnel et s'applique à un lieu bien déterminé. Les fluctuations du nombre de licences accordées et exploitées sont toujours très nombreuses car les demandes excèdent toujours les places disponibles.

Pour la circonscription de Casablanca, la répartition des débits s'établit comme suit :

1° <i>Ville de Casablanca.</i>	
Ville européenne centre	66 débits
» est	25 »
» ouest	35 »
» sud	17 »
Ancienne médina et débits indigènes ouest	39 »
Nouvelle médina — Derb Ghalef — Aïn Chock	61 »
Bidonvilles — Carrières centrales — Ben M'Sik	24 »
Total ville	267 débits
2° <i>Bled.</i>	
Tribu Médiouna	51 débits
» Oulad Ziane	24 »
Secteur Berrechid	27 »
» Fédala	45 »
» Boulhaut	19 »
» Boucheron	7 »
Total bled	173 débits
3° <i>Pour mémoire.</i>	
Organismes militaires	27 débits
Total général..	467 débits

On peut remarquer que le nombre des débits répartis dans les quartiers européens est supérieur de 19 au nombre des débits travaillant en médina ou en bidonville (143/124).

Si l'on calcule le nombre de débits de tabac pour 1.000 habitants, on constate, dans les quartiers marocains, des chiffres sensiblement égaux pour l'ancienne médina, 2,6 %, et 2,7 % pour la nouvelle médina y compris le derb Ghalef et Aïn Chock, c'est-à-dire pour les quartiers bâtis, alors que la proportion fléchit à 2,2 % pour les bidonvilles. En ville européenne, le nombre de ces débits, par rapport à 1.000 européens, est d'environ 11 %.

Il semble que ceci est en rapport avec la densité de la population ; quand cette densité est élevée, le nombre des débits diminue proportionnellement à sa valeur.

CHIFFRES D'AFFAIRES
DU DEBITANT DE TABAC

Nous avons cherché à fixer dans quelles conditions les produits de la régie sont vendus à la clientèle et à établir le chiffre d'affaires du détaillant. Nous ne pouvions mieux faire qu'en interrogeant sur place quelques débitants des quartiers prolétariens et tout particulièrement ceux qui sont installés au bidonville, gens le plus souvent originaires du Souss, plus particulièrement de Tafraout.

Pour éviter les redites, nous prendrons deux exemples, tous deux choisis en milieu ouvrier : l'un commun à tous les débits du bidonville, l'autre à clientèle un peu moins pauvre et possédant sa boutique dans « le dur » du derb Moulay Chérif.

Le chiffre d'affaires hebdomadaire moyen d'un débit du bidonville s'établit ainsi :

a) *Cigarettes :*

Favorites..	1.000 paquets à 30 frs	30.000 frs
Casa-Sports	250 » à 40 frs	10.000 frs
Ourida ...	10 » à 30 frs	300 frs

b) *Tabac :*

Tangerina .	20 paquets à 40 frs	800 frs
Arbi	5 » à 40 frs	200 frs

c) *Kif :*

50 paquets à 8 frs	400 frs
--------------------	---------

d) *Tabac à priser :*

40 paquets à 10 frs	400 frs
---------------------	---------

42.100 frs

Bénéfice : 5 % sur 42.100 frs = 2.105 frs

e) *Papier à cigarettes :*

20 carnets à 5 frs	100 frs
--------------------------	---------

Bénéfice : 15 % = 15 frs

f) *Allumettes :*

100 grandes boîtes à 8 frs ...	800 frs
240 petites boîtes à 5 frs ...	1.200 frs

2.000 frs

Bénéfice : 10 % sur 2.000 = 200 frs

Le bénéfice brut réalisé est de :

Frs 2.105 + 15 + 200 = 2.320 frs, auquel il convient de retrancher les dépenses suivantes :

Location du sol, par mois

Patente, par mois

Amélioration et réparation, par

mois

Total 300 frs

soit : 2.320 frs — 300 frs = 2.020 frs,

soit, par jour : 2.020 frs : 7 = 288 frs environ.

La clientèle étant surtout abondante le samedi et le dimanche, les détaillants sont tenus à leur boutique tous les jours de la semaine, parfois même jusqu'à une heure avancée de la nuit. Autrement dit, le gain journalier afférent à la vente exclusive du tabac est faible.

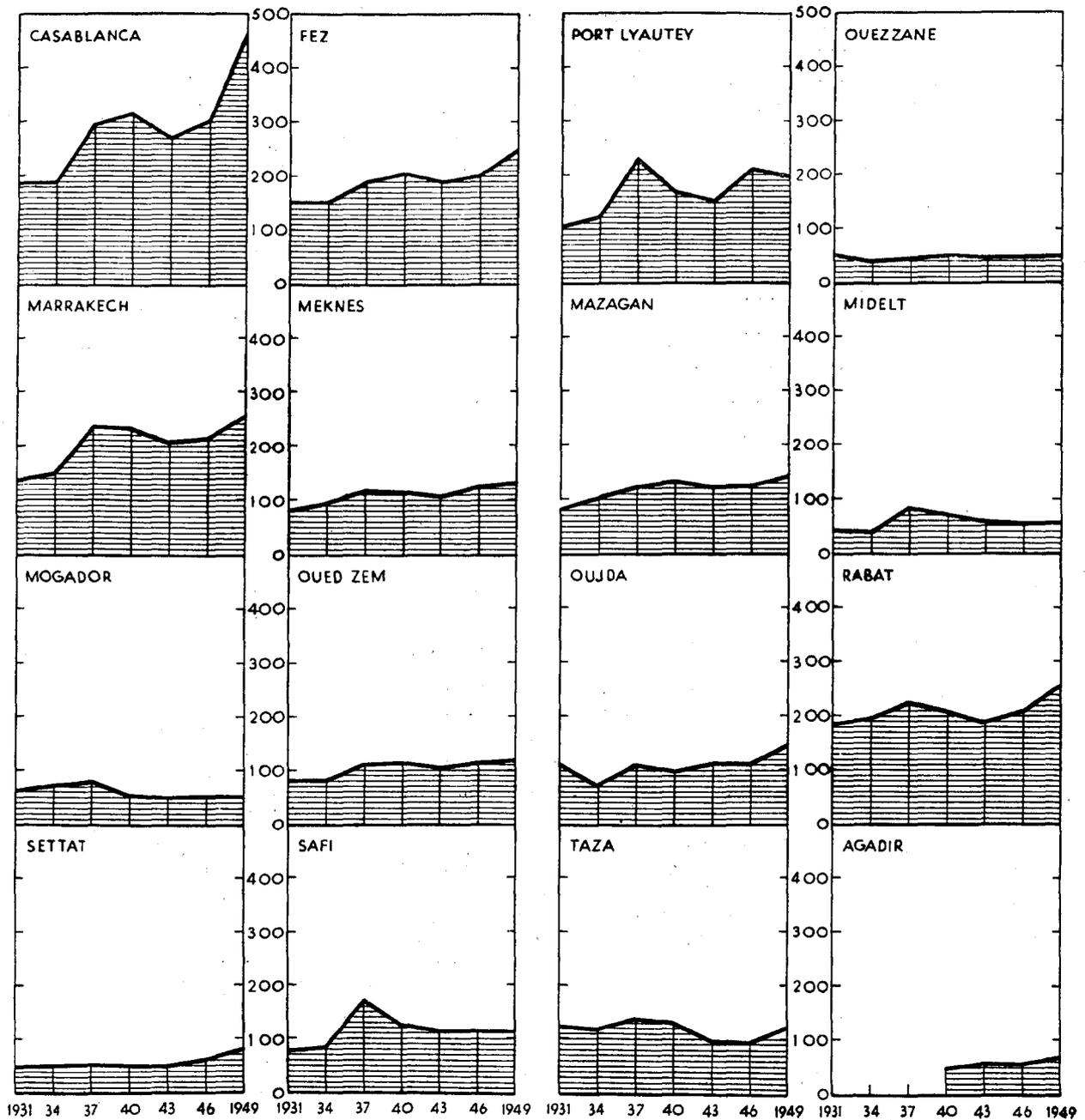
Aussi de nombreux « buralistes » ont-ils adjoint à leur débit de tabac un commerce annexe ; les produits les plus communément rencontrés dans les échoppes-bureaux de tabac du bidonville sont les boissons non alcoolisées, le sucre, le thé, les bougies, le savon, les piles pour lampes portatives, les lames de rasoir, les

crayons, les bonbons américains et le chewing-gum.

Quant à la boutique elle-même, elle se distingue des autres baraques du bidonville par la plaque bleue émaillée de la régie, fixée à l'extérieur, et aussi par un souci évident de présentation des produits offerts à la clientèle.

Examinons à présent les débitants établis au derb Moulay Chérif et dont les boutiques « en dur », plus spacieuses mais aussi à loyer plus élevé, constituent en général de véritables magasins où sont vendus, concurremment au tabac, tous les produits que peut désirer la

NOMBRE DE LICENCES DELIVREES PAR REGIONS ET TERRITOIRES





Intérieur d'un bureau de tabac à Marrakech

(Cliché Régie des Tabacs)

clientèle : épicerie, articles de ménage, chaussures, etc...

Le chiffre d'affaires hebdomadaire moyen d'une de ces boutiques s'établit comme suit :

a) Cigarettes :

Favorites..	2.800 paquets à 30 fr.	84.000 fr.
Casa-Sports	1.000 » à 40 fr.	40.000 fr.

b) Tabac :

Tangerina .	60 paquets à 40 fr.	2.400 fr.
-------------	---------------------	-----------

c) Tabac à priser :

Neffa	80 paquets à 10 fr.	800 fr.
-------------	---------------------	---------

d) Kif Jijed :

	100 paquets à 8 fr.	800 fr.
--	---------------------	---------

Total 128.000 fr.

La facture du 26 mai 1950 ci-dessus reproduite, ne mentionne pas d'allumettes, de papier à cigarettes et autres produits dont le débitant possédait une petite réserve au moment de l'enquête. De factures qui nous ont été présentées, nous déduisons que le chiffre d'affaires hebdo-

madaire s'établit autour de 130.000 francs, soit un bénéfice d'environ 6.600 frs auquel il convient de retrancher :

Patente, par semaine	300 frs
Impôts, par semaine	40 frs
Location de la boutique, par semaine	650 frs
Total	990 frs

Il est évident que le bénéfice réalisé ici est de beaucoup supérieur à celui des boutiques du bidonville. Mais quel que soit le magasin considéré, quel que soit le lieu où il est installé, quel que soit le souci de présentation de la marchandise, la vente est soumise à un certain nombre de lois communes dont nous allons examiner les plus importantes :

Nous observons que le pouvoir d'achat des fumeurs joue un très grand rôle dans le rythme des ventes. Non seulement celles-ci sont plus fréquentes le samedi et le dimanche, jour et lendemain de paye, mais encore tout chômage, partiel ou total, toute augmentation du prix des aliments, du vêtement ou du loyer, porte un coup terrible à la vente du tabac.

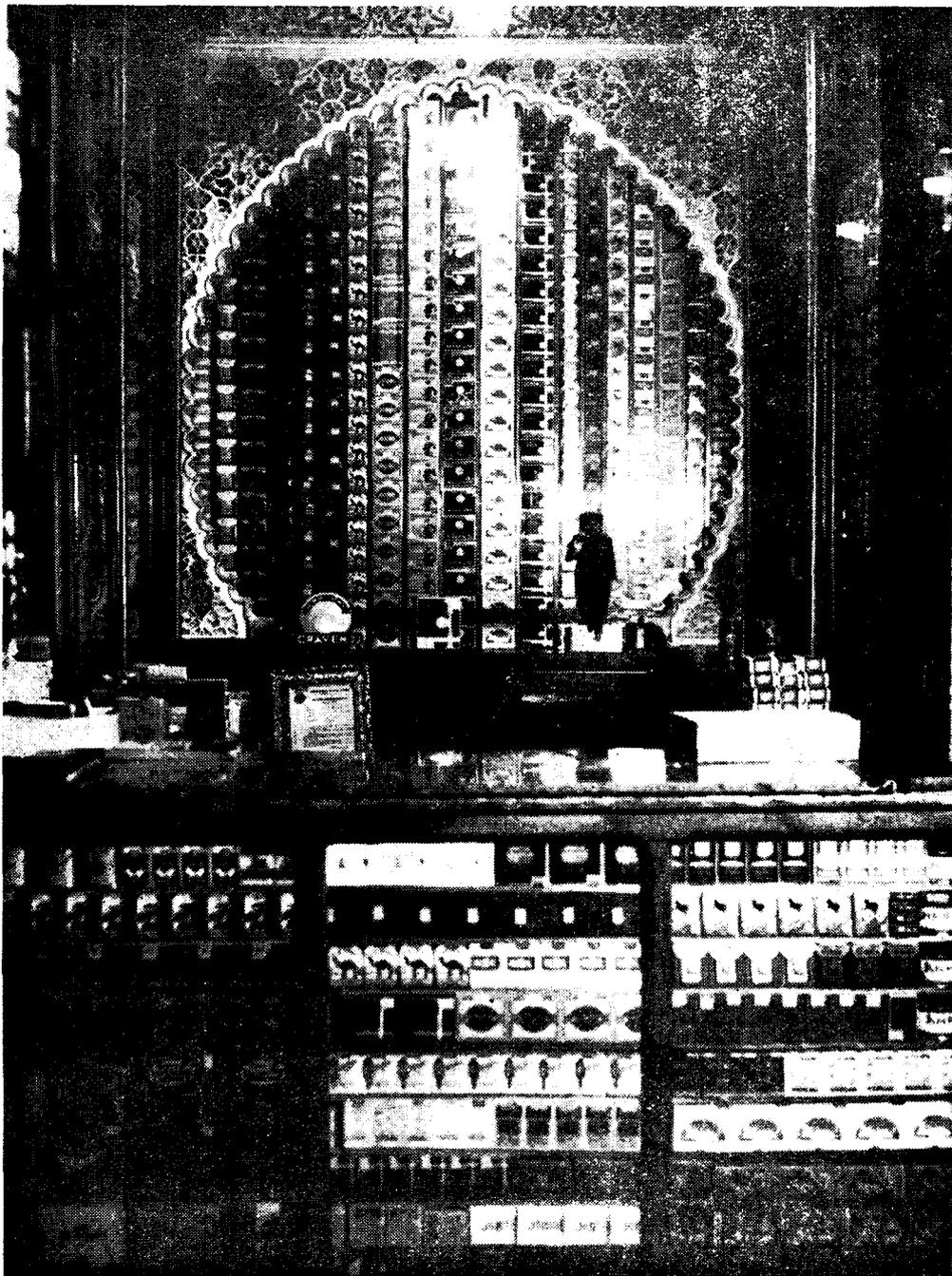
Enfin les produits de luxe sont pratiquement absents des débits dénombrés au bidonville.

Au surplus, rares sont les prolétaires qui peuvent s'offrir un paquet de cigarettes entier. Le demi-paquet constitue le maximum de ce que peut acquérir un ouvrier en une seule fois. Le plus souvent, il achètera cinq, trois et même une seule cigarette. Le marchand procède à la vente au détail en ouvrant les paquets de 20 cigarettes et en les écoulant au même prix : la cigarette Favorite est vendue 1 fr. 50 ; la Casa-Sports, 2 frs (prix pratiqués au moment de l'enquête).

D'une manière très générale les débits de tabac n'ont pas de clientèle attirée. L'acheteur, quels que soient sa condition sociale et le volume de ses possibilités budgétaires, prend le tabac qui lui est nécessaire au hasard de sa fantaisie et suivant le lieu où il se trouve.

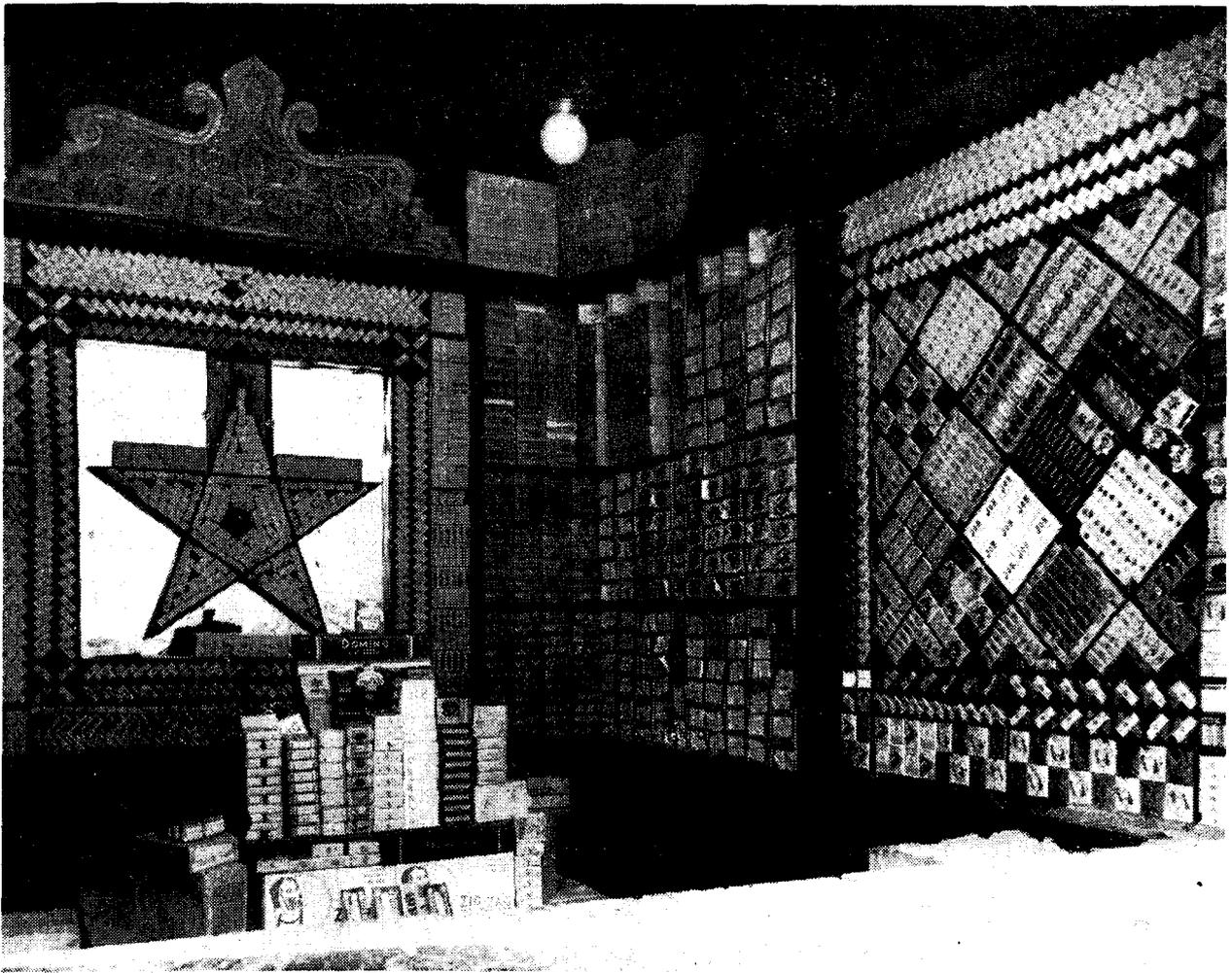
Les buralistes reconnaissent qu'ils n'ont pas une clientèle de quartier se servant régulièrement chez eux.

Le marché du tabac est très sensible à un certain nombre de facteurs, tels que les conditions économiques du moment, les fêtes religieuses, le jeûne de Ramadan, la climatologie. Toute



Intérieur d'un débit de tabac à Fès

(Cliché Régie des Tabacs)



Intérieur d'un bureau de tabac à Casablanca

(Cliché Régie des Tabacs)

variation dans le budget du prolétaire entraîne inévitablement une variation dans le rythme de ses achats et dans la qualité des produits achetés. On passe ainsi de la Favorite à la Casa-Sports et quelquefois, mais très rarement, aux tabacs américains. Si les possibilités budgétaires diminuent beaucoup, l'acheteur se contentera, non plus d'un paquet, mais de cigarettes au détail. Un degré de plus, et il achètera le tabac résultant de la récolte des mégots dont nous parlerons d'une manière plus détaillée un peu plus bas.

La Casa-Sports, à Casablanca, a tendance à se vendre plus souvent que la Favorite ; c'est ainsi qu'au mois d'août 1949, on a noté les chiffres suivants : Casa-Sports, 1.843.566 paquets, contre 1.647.213 paquets de Favorites.

Il est à noter qu'en 1950 par exemple, où le Ramadan s'est tenu entre le 15 juin et le 15 juillet, le fidèle a dû jeûner de 3 heures 1/2 à 21 heures, soit 17 heures d'abstinence pour 7 heures seulement où il a eu la possibilité de fumer, dormir et manger ; d'où diminution importante de la consommation.

On note encore les particularités suivantes :

- Vente plus forte en hiver qu'en été, époque où la cigarette mentholée est très demandée.
- Influence du tertib qui, au moment du recouvrement, abaisse le taux des ventes de tabac.
- Augmentation de la vente des Koutoubia (goût américain) à la suite de la propagande faite pendant le tour du Maroc et dans les salles de spectacles.
- Mévente momentanée par suite de l'augmentation du prix du tabac et de la persistance de la pluie qui arrête les déplacements de population vers les marchés ruraux.
- Tout mouvement de troupes et de travailleurs saisonniers a une influence sur la cadence des ventes de tabac.
- De même une mauvaise récolte a les mêmes conséquences dans le bled, alors qu'au moment des moissons on note une nette reprise des affaires.
- Le chômage chez les artisans et les ouvriers fait baisser considérablement le chiffre des détaillants.

-- Diminution très sensible dans la vente du tabac pour cigarettes roulées ou pour la pipe.

La nouvelle génération marocaine marque une préférence très marquée pour la cigarette toute faite.

— Influence souvent considérable de l'emballage, de la présentation et des défauts de fabrication ; on a noté des variations importantes dans la vente de la Casa-Sports par suite de l'emballage, de la qualité du papier et des inscriptions en français et en arabe, de la présence ou de l'absence du sceau de Salomon, de l'indication du prix et même de la couleur de l'encre d'imprimerie.

CONCURRENCE DES MARCHANDS DE MEGOTS

Un assez grand nombre de travailleurs marocains vivant au bidonville ne dispose pas de ressources suffisantes pour s'offrir le luxe, fut-il momentané, de la cigarette toute faite, même au prix les plus bas, comme les Fanidas par

exemple. Nous avons également observé que peu nombreux sont les fumeurs qui roulent eux-mêmes leurs cigarettes. Aussi, ces amateurs défavorisés sont-ils réduits à s'adresser, pour satisfaire leur goût, à des marchands de tabac provenant du ramassage des mégots (5).

Ce sont des enfants, en général très jeunes, qui parcourent les rues de la ville européenne, les terrasses de café, les sorties de salles de spectacles, les alentours des gares, les terrains de sports, etc... pour y ramasser les cigarettes non entièrement fumées.

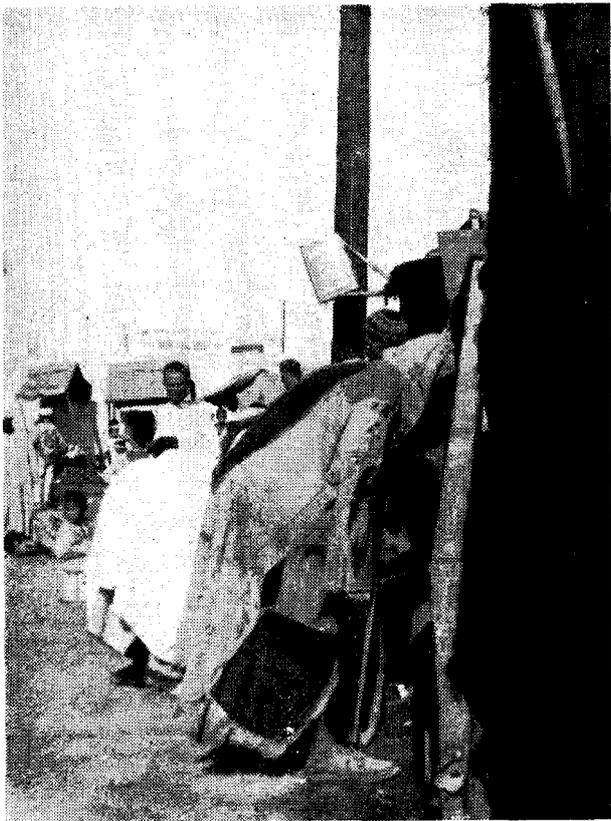
La cueillette effectuée, l'enfant retourne au bidonville, s'accroupit dans un coin isolé et sépare le papier du tabac. Le papier est jeté et les débris du tabac, quelle que soit sa qualité, sont disposés en tas, puis brassés de façon à donner à la récolte une certaine homogénéité. Ensuite, puisant dans les tas ainsi constitué, il prélève quelques pincées du produit, les place

(5) Denba, pl. Dnabi. — On entend le plus souvent : Bont pl. Bont, de l'espagnol Punta signifiant pointe, bout, extrémité.



Intérieur d'un bureau de tabac à Casablanca

(Cliché Régie des Tabacs)



(Cliché R. Maneville)

Etablis dans la rue commerçante, les quelques bureaux de tabac du bidonville des carrières centrales ne se distinguent des autres boutiques et habitations du lieu que par une plaque émaillée fixée à la toiture de l'édifice

sur un carré de papier exposé aux regards de l'acheteur qui les paiera de 5 à 10 frs suivant le volume. Avec une dépense de 10 frs, un fumeur aura la possibilité de fabriquer environ trente cigarettes. D'où très grosse économie, même en tenant compte de l'achat du papier à cigarettes (libro).

Il est à remarquer que l'orgueil naturel au marocain s'accommode mal d'une telle pratique qui est strictement réservée aux classes les plus pauvres du bidonville et occasionnellement à ceux qui, en raison des circonstances, ne peuvent, certains jours, acheter du tabac chez un détaillant.

En fait, la pratique de la vente du tabac provenant des mégots ne peut constituer, pour la régie, une concurrence très sérieuse.

**

LE FUMEUR MUSULMAN

Nous étudierons maintenant le fumeur musulman, plus précisément le prolétaire marocain de Casablanca, dont nous avons précédemment examiné le niveau de vie et les budgets.

NOMBRE DE FUMEURS

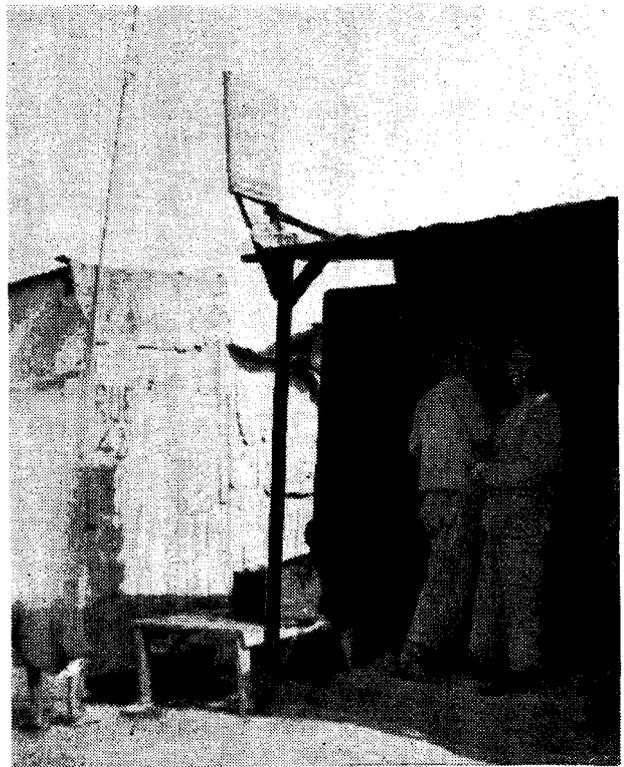
Nous nous sommes attachés à savoir d'abord, par un sondage préliminaire, quel était le pourcentage des fumeurs parmi les ouvriers marocains de Casablanca que nous avons pris comme type de population à étudier.

Nous avons trouvé les chiffres suivants après avoir interrogé 345 ouvriers :

Fumeurs	244
Non fumeurs ...	101

345 ; fumeurs : 71 %.

D'autre part, parmi ces 345 ouvriers, 124 ont fait l'objet d'une enquête approfondie au cours de laquelle nous avons recueilli des ren-



(Cliché R. Maneville)

Bureau de tabac de bidonville

seignements précis concernant l'âge, la profession, le salaire mensuel, la situation de famille, le moment où a été contractée l'habitude de fumer, les raisons données pour expliquer cette habitude, les produits consommés, l'usage de la pipe, du kif, l'emploi des allumettes ou du briquet.

AGE

Les fumeurs consultés ont des âges qui s'échelonnent entre 18 et 58 ans ; la moyenne absolue est de 35 ans 1/2 environ.

Si nous faisons le tableau des âges par groupe de 5 ans, nous obtenons les résultats sui-

De 15 à 20 ans	3
De 21 à 25 ans	15
De 26 à 30 ans	26
De 31 à 35 ans	24
De 36 à 40 ans	24
De 41 à 45 ans	17
De 46 à 50 ans	12
De 51 à 55 ans	2
Au delà de 55 ans	1

124

Le prolétariat de Casablanca, ainsi que nous le savons, est formé d'hommes jeunes ; il ne peut en être autrement, ses éléments étant constitués par des ruraux venus depuis peu à la ville pour y occuper un emploi salarié souvent pénible. Les gens de plus de cinquante ans sont rares, car à cet âge le désir d'émigrer est moins vif, sinon inexistant, et on peut même dire que souvent, cet âge atteint, l'immigré songe à regagner sa tribu d'origine.



(Cliché R. Mancville)

L'extérieur de la boutique est en tous points semblables aux autres. L'intérieur est beaucoup moins coquet et ordonné que celui qu'on observe en ville européenne.

PROFESSION

Notre sondage a porté sur des gens ayant les professions suivantes :

Manœuvres non spécialisés	38
Infirmiers de la santé publique	20
Terrassiers	11
Maçons	10
Jardiniers	7
Buandiers	6
Chauffeurs d'automobiles	5
Carriers	5
Graisseurs	5
Cuisiniers	4
Peintres	2
Chaouchs	2
Electricien	1
Gardien	1
Concierge	1
Téléphoniste	1
Femme de peine	1
Distributeur d'essence	1
Laveur de voiture	1
Livreur épicier	1
Garçon de laboratoire	1

124

Il est important de remarquer que ce sondage a porté essentiellement — pour des raisons de commodités — sur des travailleurs stables, échappant presque sûrement à la menace du chômage ou de l'emploi irrégulier. Il s'agit en effet, pour une bonne part, d'ouvriers appartenant à la direction de la santé publique ou à une très grosse entreprise privée de travaux publics. Tout autre travailleur, employé par ces établissements utilisant de la main-d'œuvre saisonnière ou occupant des ouvriers au port au déchargement des navires, ou tout autre emploi nécessitant de la main-d'œuvre flottante, ne peut se permettre d'user de tabac avec autant de régularité que ceux que nous avons interrogés.

SALAIRE MENSUEL

Les salaires mensuels de ces ouvriers s'échelonnent de 7.000 à 20.000 francs.

De 7.000 à 10.000 frs	75
De 10.500 à 13.000 frs	35
De 13.500 à 16.000 frs	10
De 16.500 à 20.000 frs	4

124

Le salaire mensuel moyen s'élève à 10.344 francs environ.

Il est à noter que la majorité de nos informateurs, 75 sur 124, dispose d'un salaire inférieur à 10.000 frs (60,5 %) ; ceux qui touchent entre 10 à 13.000 (35 sur 124) représentent 28,2 % ; entre 13 et 16.000, 8,5 % (10 sur 124) ; et au-dessus, de 16.000 à 20.000 (4 sur 124), 3,2 % seulement.

SITUATION DE FAMILLE

Les renseignements recueillis donnent le tableau suivant :

Célibataires	20	16,1 %
Mariés sans enfants.	19	15,3 %
Mariés 1 enfant ...	33	25,6 %
Mariés 2 enfants ..	27	22,7 %
Mariés 3 enfants ..	15	12,1 %
Mariés 4 enfants ..	5	4,4 %
Mariés 5 enfants ..	4	3,2 %
Marié 6 enfants ...	1	0,8 %
	<hr/>	
	124	

Le pourcentage des célibataires est égal à 16,1 %. Le nombre moyen d'enfants par famille s'élève à 1,7 % (178 sur 104).

AGE AUQUEL L'OUVRIER
A CONTRACTE L'HABITUDE DE FUMER

Nous pouvons grouper les renseignements recueillis dans le tableau suivant, sur 101 fumeurs :

De 10 à 15 ans	12	11,9 %
De 16 à 20 ans	61	60 %
De 21 à 25 ans	23	22,8 %
De 26 à 30 ans	3	2,9 %
A 31 ans	1	0,9 %
A 43 ans	1	0,9 %

De manière générale, c'est entre 15 et 20 ans que se contracte l'habitude de fumer. Parmi les 12 cas compris entre 10 et 15 ans, nous avons noté 2 cas à 10 ans, 3 à 12, 1 à 13, 1 à 14 et 5 à 15. Ces chiffres paraissent assez différents de ce que l'on observe habituellement en milieu



(Cliché R. Manerille)

Mout ed denbu, l'homme aux mégots a étalé devant nous son produit sur des feuilles de papier : au centre un tas de tabac d'où il puise la quantité à remettre à l'acheteur ; de part et d'autre, trois petits tas prêts à être enlevés.

Au premier plan, près du tas principal, une boîte cylindrique en fer blanc renfermant les bouts de papier à cigarette séparés du tabac récolté après le ramassage des mégots. Cet objet et son contenu servent à authentifier la marchandise proposée aux acheteurs

européen où le goût du tabac se contracte exceptionnellement avant 15 ans.

Il est remarquable enfin que la passion du tabac se contracte plus rarement à partir de 25 ans.

La moyenne absolue des âges est de 21 ans environ, le mode se situant à 20 ans (35 cas sur 101).

COMMENT A ETE CONTRACTEE L'HABITUDE DE FUMER

C'est toujours par imitation que l'adolescent commence à fumer ; dans 70 % des cas l'habitude se contracte dans la rue au contact de camarades plus âgés.

Souvent, le gamin ramasse et tire rapidement quelques bouffées d'un bout de cigarette encore allumée qu'un passant vient de jeter.

Dans 30 % des cas on observe que les ruraux, ayant été soldats, ont contracté l'habitude du tabac au régiment.

FORMES SOUS LESQUELLES LES PRODUITS DE LA REGIE DES TABACS SONT CONSOMMES

Cigarettes :

D'une manière très générale, et particulièrement dans le milieu étudié, l'usage de rouler soi-même sa cigarette est en voie de disparition. Sur les 344 individus interrogés, aucun ne nous a déclaré rouler sa cigarette lui-même. Par contre, il semble que cet usage persiste chez les pauvres gens qui achètent du tabac provenant des mégots.

On peut dire encore que deux seules qualités de cigarettes sont appréciées de cette clientèle particulière : les Favorites et les Casa-Sports.

Cette dernière est très goûtée des fumeurs malgré son prix élevé (40 frs le paquet au lieu de 30 frs, pour les Favorites et 15 pour les Fanida, tarif en vigueur au moment de l'enquête). Aucune des personnes que nous avons interrogées ne fume des Fanida ; (cigarettes de propagande réservées aux régions déshéritées où l'on fume encore peu). Par contre, un seul nous a déclaré fumer des Camels à 130 frs le paquet toutes les fois qu'il pouvait s'offrir ce luxe.

56 % des gens examinés fument des Favorites ; le reste, à l'exception de l'amateur de « Camel », fume des Casa-Sports.

L'étude de la consommation journalière au moment de l'enquête nous donne les chiffres suivants, pour 102 cas :

	Favorites	Casa-Sports
1/4 de paquet (5 cigarettes)	1	0
1/2 paquet (10 cigarettes)	7	2
1 paquet (20 cigarettes)	33	33
1 paquet 1/2 (30 cigarettes)	2	3
2 paquets (40 cigarettes)	15	6
Au-dessus de 2 paquets	0	0
	58	+ 44 = 102

(A suivre)

J. MATHIEU et R. MANEVILLE
(Casablanca 1950)